



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2007/07/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 12 JUILLET 2007

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	28

DATE DE LA CONVOCATION

02 JUILLET 2007

L'an deux mille sept, le 12 juillet, à dix huit heures , le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 2 juillet 2007, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, LETANG, PETIT, BAUDRON, LE CALVEZ, COUSSEIROUX, MEYER, CALOMINE, LABORDE, JAMILLOUX

Mmes MAZIERE, BATTISTON, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : MM MONNIER

Suppléantes : Mmes BOURDERIAU, COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM. SIMON CHAUTEMPS, JOUHAUD, CHOMETTE, BARLET G., PAROT J.P

Mme DUMEYNIÉ

OBJET : Plan de financement de l'étude préliminaire à la requalification du hall de l'élevage à Bourganeuf

Le Président rappelle que la communauté de communes, dans le cadre de son bloc de compétences « actions de développement économique », s'est portée maître d'ouvrage d'une étude portant sur la requalification du hall de l'élevage à Bourgneuf.

Inscrit au contrat actuel du Pays Sud Creusois, ce travail a pour objectif de proposer un programme d'aménagement du hall conforme aux usages actuels et besoins nouveaux. Il s'agira notamment de conforter la vocation économique de l'équipement en tenant compte des autres usages (évènementiels, sportifs). Cette réflexion doit également permettre de remédier aux problèmes de vétusté du bâtiment (structure...) et de proposer des solutions de traitements des abords (accès, stationnement, aménagements paysagers...).

Le Président indique qu'un comité de pilotage, réunissant élus de la commune de Bourgneuf, propriétaire du site, et élus du Conseil communautaire, s'est réuni récemment afin de définir une méthode d'intervention. Il a ainsi été décidé de lancer une étude dite « de faisabilité et de programmation » qui se déroulerait en trois étapes :

Phase 1 : Diagnostic et études de faisabilité

Cette première étape permettra de vérifier la faisabilité technique, fonctionnelle et architecturale du projet de requalification du hall. Une partie importante est consacrée à une expertise technique du bâtiment et des contraintes d'utilisation.

Le prestataire procédera ainsi à une analyse urbanistique, volumétrique et technique des potentialités du bâtiment et des abords, à partir d'un début de conception architecturale en vue de l'élaboration de plusieurs hypothèses de transformation. Les prestations se déclineront dans l'ordre suivant :

- diagnostic fonctionnel et technique ;
- diagnostic amiante ;
- étude des besoins ;
- étude comparative de scénarii ;

Phase 2 : Assistance dans la définition d'un préprogramme d'aménagement

Sur la base d'un état des lieux de la fréquentation de l'équipement, des besoins émergents, le prestataire devra formaliser un préprogramme d'aménagement. Cette étape vise principalement à :

- faire la synthèse de toutes les études et données recueillies et en extraire les éléments essentiels qui vont contribuer à :
 - o Expliciter et comprendre les besoins.
 - o Une bonne appropriation du projet par le comité de pilotage et les utilisateurs.
 - o Préparer des arbitrages (contraintes d'ordre technique, fonctionnel, financier liées aux usages du hall)
 - o Formaliser des premières orientations d'aménagement
- formaliser les fondements du programme : objectifs, grandes fonctions du hall
 - o Principales activités prévues et organisation ;
 - o Principes fonctionnels internes, liaisons avec les abords et le reste de la ville ;
 - o Exigences et contraintes importantes à intégrer au projet
- associer et consulter les principaux utilisateurs par le biais de réunions de travail mixtes (élus et utilisateurs) et d'enquêtes complémentaires.
- faire valider par le comité de pilotage un préprogramme.

Phase 3 : Rédaction du programme et estimation financière des travaux

Le programme chiffré constituera le rendu final de l'étude. C'est le document de référence qui servira à la consultation ultérieure de maîtres d'œuvre en charge de la préparation (esquisse, APS, APD) et du suivi du chantier de travaux. Deux étapes se succèdent :

- la poursuite du recueil détaillé des besoins, des contraintes et des attentes :
 - o Préciser les activités et fonctions, les exigences qualitatives.
 - o Préciser les objectifs d'exploitation, d'utilisation, d'entretien et de maintenance.
 - o Recenser les éléments imposés (obligations réglementaires, contraintes liées au site).
 - o Identifier et organiser le suivi des points à risques de l'opération.
 - o Mettre à jour le planning d'exécution.

- la rédaction du programme, qui retranscrit les besoins, les données, exigences et contraintes en vue de la consultation de maître d'œuvre :

- contraintes dimensionnelles
- contraintes fonctionnelles
- contraintes d'aménagement intérieur
- équipements immobiliers et mobiliers
- équipements en fluides, énergie, éclairage, courants
- niveau des prestations (acoustique, isolation, éclairage...)

Le Président indique que le délai de réalisation de cette étude ne devra pas excéder 6 mois. La consultation de prestataires devrait être lancée d'ici le mois de septembre 2007.

Le Président précise que le coût prévisionnel de l'étude est de 50 000 € HT et qu'un accompagnement financier à hauteur de 60 % du montant total est prévu au titre du contrat de Pays. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses (en € HT)	Recettes (en € HT)
Etude de faisabilité et de programmation 50 000,00 €	Etat (CPER – action 93) - 20 % 10 000,00 €
	Région Limousin (CPER-action 93) - 20 % 10 000,00 €
	Département de la Creuse (crédits territoriaux) - 20 % 10 000,00 €
	Communauté de communes - 40% 20 000,00 €
TOTAL DEPENSES 50 000,00 €	TOTAL RECETTES 50 000,00 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire :

- Approuve la méthode de l'étude de faisabilité et de programmation proposée pour le hall de l'élevage.
- Approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération.
- Autorise le Président à solliciter les financements nécessaires, dans le cadre du contrat de Pays Sud Creusois, auprès de l'Etat, de la Région Limousin et du Département de la Creuse.
- Autorise le Président à lancer la consultation de prestataires.
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires.
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 13 juillet 2007
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD